



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 10 Mai 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 10 Mai 2022 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Claude GALLIOT, Gêrôme GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Florence SOUEGES, Henri VERNEREY, Audrey MAJCICA, Ludovic LEBAIL, Bastien FRANCESCHINI

Absents excusés : Marie-Pascale BRIENTINI, procuration donnée à Henri VERNEREY ; Philippe FAGOT, procuration donnée à François DODANE, Jocelyne POURTEAU, procuration donnée à Katia CHEVREY, Lydie BAGATELLA, procuration donnée à Emmanuel MAÎTRE,

Absente non excusée : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-Rendu du 05 Avril 2022.

1. Stérilisation des chats errants
2. Bail garage
3. Reprise espaces verts lotissement « Le Petit Champsol »
4. Budget Francas 2022
5. GBM : Bonus soutenabilité Voirie 2022-2026
6. GBM : Refonte de la convention de groupement de commande permanent
7. Encaissement dédommagement suite à occupation temporaire du domaine public
8. Questions diverses.

Avant de commencer la séance, le Maire demande s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour : Convention d'objectifs et de Moyens entre 5 communes et les Francas du Doubs

Accord à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du 5 Avril 2022 :

Le compte-rendu du 05 Avril est adopté à l'unanimité.

1. Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les Francas du Doubs

Mme Séverine ONILLON présente au conseil municipal la Convention d'Objectifs et de Moyens en partenariat avec les communes de Boussières, Torpes, Thoraise, Montferrand le Château, Chemaudin et Vaux et les FRANCAS.

Un animateur intervient sur les différentes communes et propose aux jeunes de 11 à 17 ans des activités durant les vacances scolaires, les mercredis et les fins d'après-midi.

La CAF subventionne et participe au financement des projets apportés par les jeunes. Trois axes prioritaires sont présentés :

- Créer du lien social au sein de la commune,
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté,
- Développer les modes de communication du centre socioculturel et des associations.

La commune participe à hauteur de 29 % sur la facture, qui est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune. La convention est signée pour 3 ans. Chaque année l'animateur rend compte et présente un bilan aux communes sur les projets et le nombre de participants.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec les FRANCAS, et autorise M. le Maire à la signer.

2. Stérilisation des chats errants

Mme CHEVREY Katia dresse un état sur la problématique de la prolifération des chats errants sur le territoire communal. A ce jour, le constat fait état d'un grand nombre de chats sans propriétaire. Cette prolifération engendre nombre de désagréments et notamment sanitaires.

Mme CHEVREY s'est ainsi rapprochée de l'association « L'Arche de Ploum » afin de savoir si une solution ne pourrait pas être envisagée pour limiter la reproduction des chats. L'association a déjà réalisé des actions dans ce sens sur d'autres Communes. Pour ce faire, elle propose, par le biais d'une convention tripartite entre la Commune, un vétérinaire et l'association, de mettre en place une campagne de stérilisation sur l'ensemble du territoire communal moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de 200 €. Les frais de stérilisation seront à la charge de la Commune.

Sur la base de cette convention, l'association s'occupe de la mise en œuvre pratique sur le terrain (de la capture à la stérilisation). Au demeurant, l'association demande à la Commune de s'équiper de « 2 cages trappes » pour la capture des animaux.

Il convient d'informer la population et de prendre un arrêté.

Les explications entendues, le conseil, à la majorité, décide de conventionner avec l'association « L'arche de Ploum ».

Adopté à la majorité

2 abstentions

3. Bail garage

Le Maire informe le conseil municipal que le bail du garage de la Cure arrive à échéance au 30 avril 2022. Mme Estelle BONNOT souhaite reconduire celui-ci pour 3 ans au prix de 37 € mensuel.

Adopté à l'unanimité

A la suite d'une erreur sur le montant du loyer du garage situé sous la mairie, il convient d'annuler et de remplacer la délibération 35 du 05-04-2022. Le nouveau bail spécifiera le nouveau montant du loyer soit 26 € mensuel.

Adopté à l'unanimité.

4. Reprise « espaces verts lotissement Le Petit Champsol »

Le lotissement « Le Petit Champsol » étant terminé, la rétrocession des espaces verts par AFON (aménageur foncier du constructeur MOYSE) au profit de la Commune peut être finalisée.

Adopté à l'unanimité.

5. Budget Francas 2022

M. le Maire porte à connaissance du Conseil municipal le budget Francas 2022 pour le centre de loisirs périscolaire et extrascolaire.

La projection de la fréquentation pour cette année est en augmentation.

- Fréquentation sur les mercredis : + 13 %
- Fréquentation temps périscolaires matin et soir : + 14 %
- Fréquentation temps méridiens : + 16 %

Globalement, depuis 2017, la fréquentation en heures / enfant a augmenté de plus de 32 %.

La restauration affiche des pointes à 163 enfants. On constate une augmentation de la fréquentation des enfants à la cantine malgré un effectif scolaire stable (environ 250 enfants).

Ce constat interpelle et oblige les élus à repenser l'accueil périscolaire.

Pour faire fonctionner ce centre de loisirs, les Francas nous présentent un budget global de 347 000 € sur lequel la participation de la Commune s'élève à 137 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le budget prévisionnel 2022.

6. GBM : Bonus soutenabilité Voirie 2022-2026

Lors de sa séance du 31/03/21022, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a validé la mise en œuvre d'un bonus de soutenabilité dans le cadre du transfert de la compétence voirie pour la période 2022 – 2025.

Quatre Communes sont concernées par le bonus : Gennes, Grandfontaine, Nancray et Osselle-Routelle.

Le bonus pour ces quatre communes est de – 30 000 € pour 2022.

Pour les autres communes de GBM, il n'y a pas de changement.

Pour Chemaudin et Vaux, le montant de l'ACI (Attribution de Compensation d'Investissement) s'élève à 131 088,88 € pour 2022. A ce montant s'ajouteront les fonds de concours de 50 % pour les travaux de réfection de voirie rue des fougères et route de Dannemarie.

Le Conseil municipal approuve le rapport présenté par la CLECT.

7. GBM : Refonte de la convention de groupement de commande permanent

La Commune s'est engagée par convention à adhérer au groupement de commande permanent auprès du GBM.

Dans un but de simplification administrative, une refonte de cette convention est nécessaire pour :

- élargir les domaines d'achats susceptibles d'être mutualisés
- et simplifier les procédures d'adhésion et de retrait des membres.

Cette refonte doit passer par un avenant modificatif à la convention initiale concernant notamment :

- Elargissement des domaines d'achats
- Simplification des procédures de retrait et d'adhésion
- Intégration de nouveaux membres

Les explications entendues, le Conseil municipal, à la majorité, moins deux voix contre, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

8. Encaissement dédommagement suite à occupation temporaire du domaine public

Lundi 25 avril, 6 caravanes se sont installées de façon illicite sur le parking des vestiaires du stade. M. le Maire s'est rendu sur place afin d'échanger avec les occupants et trouver un accord. Il a été convenu que chaque famille s'acquitterait d'une somme de 30 € pour la période d'occupation du 26-04-2022 au 02-05-2022 en dédommagement pour l'utilisation de l'eau, l'électricité et l'évacuation des déchets.

Une convention a donc été conclue et la somme de 180 € versée en Mairie.

Les explications de M. le Maire entendues, il convient de déterminer à qui allouer cette somme. Après débat, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer cette somme aux écoles.

Questions diverses

- Rougemont AU2 et AU1 projet de changement zonage
- Retour Audit « Cellules commerciales » investir 134 000 € pour gagner 2000 € / an. Refus
- SEM : proposition de convention par M. Kévin VAUBOURG chargé du projet fin mai
- Le règlement TLPE : réunion de groupe le 18 mai
- Les dotations DGF baissent de 5 000 €

- Courrier de Mme CUCCHIARO concernant les sens interdits et la vidéosurveillance aux entrées de village. Le conseil municipal précise que ce sont deux points différents et qu'en aucun cas les caméras n'ont pour vocation de surveiller les agissements des citoyens.
- 12 mai 2022 : Expert de justice pour référé préventif de la démolition maison MONNOT.
- Remerciement des donneurs de sang François / Serre pour le versement d'une subvention de 100 €
- Tableau des permanences des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H28.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2022-036 : Convention d'objectifs et de moyens Francas

Délibération 2022-037 : Stérilisation des chats errants

Délibération 2022-038 : Bail garage

Délibération 2022-039 : Délibération garage communal : annule et remplace

Délibération 2022-040 : Reprise Espaces Verts lotissement « Petit Champsol »

Délibération 2022-041 : Budget FRANCAS 2022

Délibération 2022-042 : Bonus soutenabilité voirie 2022 / 2026

Délibération 2022-043 : GBM : refonte de la convention de groupement de commande permanent

Délibération 2022-044 : Encaissement dédommagement suite à occupation temporaire sur le domaine public